



Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN

ECOERT du 18/02/2021 au 31/03/2023

Produits laitiers de chèvre
1^{er} semestre 2022

Le Producteur :

Karoline WOJCIK
Le Bourg
63270 ISSERTEAUX
07 77 38 47 43 - lafermedakuna@yahoo.com

L'Amapien :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Le référent : Harry STEIN- hostein41@gmail.com - 04 43 14 59 76

Contenu du contrat :

- Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.
- Le présent contrat est passé pour la fourniture de produits laitiers frais de chèvre. Il est établi pour une durée de 6 mois entre l'amapien et le producteur.
- Pour le lait, l'amapien devra apporter à chaque livraison le nombre de bouteilles correspondant à son contrat, lavées par ses soins.
- Pour les contenants en verre, l'amapien les retournera au producteur afin qu'ils soient réutilisés.

Termes du contrat :

1) Livraison

La livraison s'effectuera à Courpière, dans la salle de l'ancien Dojo, de juillet à décembre 2021 :

- le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 18h30 à 19h30 ;
- le 3^{ème} vendredi de chaque mois, de 18h00 à 19h30.

Le producteur apportera sur le lieu de livraison les produits laitiers correspondant au contrat dans un caisson isotherme.

2) La chaîne du froid

Les produits laitiers livrés ont une date limite de consommation indiquée sur l'emballage.

- La chaîne du froid devra être assumée par l'amapien à partir de la livraison.
- Le producteur aura fait le nécessaire auparavant pour respecter cette chaîne.

3) Les modalités de paiement

Les produits laitiers sont payables à l'avance. Le paiement se fait espèces, en doumes (monnaie locale) ou par chèque à l'ordre de Karoline WOJCIK. Le paiement se fait lors de la signature du contrat, confié au référent Produits laitiers de chèvre qui le remettra au producteur. Celui-ci encaissera le paiement entre le 5 et le 15 du mois. L'adhérent peut choisir de payer en une ou plusieurs fois.

4) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra pas être validé.

5) La commande

Dans le tableau ci-dessous, merci de bien vouloir formuler vos commandes pour chaque livraison.

Produit		Tarif/unité	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total
			7	21	4	18	4	18	8	22	6	20	3	17	
Lait cru - 1 L		1,90 €													
Yaourt nature – 125 g		0,70 €													
Yaourt aromatisé	Citron	0,90€													
	Noix de coco	0,90€													
	Fraise	0,90€													
	Poire	0,90€													
	Framboise	0,90€													
Fromage blanc battu – pot de 500 g		3,50 €													
Faisselle – pot de 500 g		3,50 €													
Crottin de chèvre - environ 100 g	Frais	2,00 €													
	Crémeux	2,00 €													
	Affiné	2,00 €													
Crottin de chèvre - environ 180 g	Frais	3,50 €													
	Crémeux	3,50 €													
	Affiné	3,50 €													
Cœur aromatisé chèvre - environ 150g	Oriental	4,00 €													
	Sauvage	4,00 €													
	Champêtre	4,00 €													
Gaperon pur chèvre – environ 150 g		3,50 €													
Buchette chèvre nature – environ 220 g		4,50 €													
Buchette chèvre cendré – environ 220 g		4,50 €													
Total															

Soit un montant total (1+2) de€

Reçu(s) chèques de €

Reçu(s) € en espèces ou doumes

Etabli en trois exemplaires, le, à

Signatures

Le producteur

Le consommateur